

Séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 18 avril 2019 à 10 h 30 à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois, à laquelle sont présents les représentants suivants :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Bruno Tremblay, président de la Régie et maire de Beauharnois
Mme Maude Laberge, préfète de la MRC et mairesse de Sainte-Martine
M. Miguel Lemieux, maire de Salaberry-de-Valleyfield

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, vice-président de la Régie et maire de Saint-Isidore
M. Jean-Claude Boyer, préfet de la MRC et maire de Saint-Constant
M. Pierre-Paul Routhier, maire de Châteauguay

Les représentants présents forment le quorum du conseil d'administration, sous la présidence de M. Bruno Tremblay.

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry
M. Gilles Marcoux, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC de Roussillon
Mme Mélanie Cloutier, coordonnatrice aux communications de la MRC de Roussillon
M. Nicolas Chaput, directeur du service de gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon
M. Patrice Lemieux, coordonnateur à l'environnement et à la gestion des matières résiduelles de la MRC de Beauharnois-Salaberry
Mme Marie-Josée Leblanc, adjointe au service du greffe et à la direction générale de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 12 avril 2019.

2019-04-10 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2019-04-11 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sylvain Payant
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit ci-après :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2019
4. Fin du mandat confié à SMi-AXOR portant sur les services professionnels d'accompagnement en ingénierie en vue de l'implantation d'un centre intégré de recyclage des matières organiques (CIRMO)
5. Affaires administratives
 - 5.1. Comptes payés et à payer au 18 avril 2019
 - 5.2. Rapport financier de l'année 2018 et rapport du vérificateur externe - Dépôts
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la séance

ADOPTÉE

2019-04-12 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2019

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2019 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2019-04-13 RÉSILIATION DU CONTRAT CONCLU AVEC SMI-AXOR PORTANT SUR LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN CENTRE INTÉGRÉ DE RECYCLAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES (CIRMO)

ATTENDU qu'en juillet 2013, la Régie a procédé à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat portant sur la prestation de services professionnels en ingénierie en vue de l'implantation d'un centre intégré de recyclage des matières organiques (CIRMO) (numéro RIVMO-SP-2013-01);

ATTENDU qu'après évaluation et pondération des soumissions déposées, la Régie a retenu les services de l'entreprise Les consultants S.M. inc. et de son sous-traitant Axor Experts-Conseils inc (résolution numéro 2013-09-29);

ATTENDU que ces deux (2) entreprises ont conclu, le 16 octobre 2014, une «Convention de consortium momentanée» permettant ainsi la création d'une équipe de travail intégrée;

ATTENDU qu'aux termes d'une convention signée le 26 janvier 2015, la Régie a cédé au Consortium SMi-Axor le contrat initialement octroyé à Les Consultants S.M. inc. ;

ATTENDU que les professionnels du Consortium SMi-Axor ont accompagné la Régie dans le cadre des deux (2) processus d'appels de qualification et des deux (2) processus d'appels de propositions;

ATTENDU que par la résolution numéro 2018-11-71, la Régie a mis fin au second processus d'appel de propositions portant le numéro RIVMO-CCO-2017-02 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 2125 du *Code civil du Québec* (L.R.Q. chapitre CCQ-1991), la Régie peut résilier, unilatéralement, le contrat accordé au Consortium SMi-Axor;

ATTENDU que l'article 3.16.3 du devis d'appel d'offres numéro RIVMO-SP-2013-01 prévoit qu'advenant une telle résiliation, aucun dommage ne sera accordé à l'entreprise en contrepartie de tout préjudice subi.

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-Claude Boyer
Appuyé par Mme Maude Laberge
Et unanimement résolu

De résilier le contrat accordé au Consortium SMi-Axor portant sur la prestation de services professionnels en ingénierie en vue de l'implantation d'un centre intégré de recyclage des matières organiques (CIRMO).

De payer au Consortium SMi-Axor les honoraires encourus pour les services rendus ainsi que les frais et les dépenses engagées en date du 17 avril 2019.

De payer au Consortium SMi-Axor les montants retenus en application de l'article 3.13 du devis d'appel d'offres portant le numéro RIVMO-SP-2013-01.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2019-04-14 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 18 AVRIL 2019

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Sylvain Payant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 18 avril 2019 et au montant total de 46 489,15 \$ soit approuvée.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

RAPPORT FINANCIER DE L'ANNÉE 2018 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – DÉPÔTS

Tel qu'exigé par les articles 620 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q. chapitre C-27.1) et 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19), la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie a dressé le rapport financier de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018. Elle procède donc au dépôt du rapport financier de l'année 2018, lequel est accompagné du rapport du vérificateur externe.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des administrateurs.

VARIA

Aucun sujet n'est ajouté en varia.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question d'un citoyen de Saint-Constant, le montant des comptes payés et des comptes à payer est précisé.

2019-04-15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Maude Laberge
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h38.

ADOPTÉE

Bruno Tremblay
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim